

Cher Monsieur

Vous trouverez dans le corps de votre mail les éléments de réponse (en lettres rouges) qu'il me semble utile de vous apporter.

Monsieur le Professeur,

Enseignant au lycée Gaston Berger de Lille, je travaille, dans le cadre du projet [Retour sur l'information](#) (ANNEXE I), sur le financement du Collège de France par TotalEnergies. Le projet Retour sur l'information se donne pour but de prolonger, par des enquêtes approfondies et sans limite de temps, des informations journalistiques.

Avant d'aborder un sujet avec mes élèves, je m'efforce, par une enquête publique et écrite, de réunir une documentation et des données pertinentes, ce qui inclut de solliciter les parties impliquées dans le dossier. Le présent courrier, qui sera rendu public le mercredi 24 octobre, relève de cette étape préliminaire. Si vous estimez devoir y donner suite, votre réponse sera communiquée à mes élèves et publiée sur le blog [sebastiannowenstein.org](http://sebastiannowenstein.org). Si vous souhaitez disposer de plus de temps pour répondre à ce courrier, je vous prie de me le faire savoir.

Je souhaiterais aussi que vous receviez mes élèves pour qu'ils puissent dialoguer directement avec vous sur la question du financement par Total du Collège de France.

Je n'aurai malheureusement pas le temps disponible à consacrer à cet échange.

Un élément important du dossier est constitué par l'apparence de conflit d'intérêt entre vos relations avec Total et celles, que vous exercez ou avez exercées au sein du Collège de France ou de la Fondation du Collège de France. Cette apparence peut naître de quelques faits que j'énumère plus bas. Êtes-vous en mesure de la dissiper ?

Cette apparence vous est toute personnelle, car vous sélectionnez quelques faits qui, isolés, ne reflètent pas la réalité de cette relation de mécénat ni du fonctionnement du Collège de France. En réalité il n'y a aucun conflit d'intérêt entre mes relations avec des entreprises (pas seulement Total - vous pourrez constater que mon laboratoire a eu d'autres partenariats avec d'autres entreprises) et mes activités présentes de Professeur au Collège de France et passées de Président de la Fondation du Collège de France.

1. En 2019, un contrat a été signé entre le Collège de France et Total par lequel votre laboratoire s'associait au pétrolier pour une durée de cinq ans. [L'annonce de cet accord](#) (ANNEXE II), faite par le Collège de France, s'est accompagné d'un éloge sans retenue de l'entreprise qui allait financer vos recherches.

Il s'agit de quelque chose de parfaitement standard. En effet comme c'est le cas pour de nombreux chimistes, en France et dans le monde, et le cas dans d'autres disciplines, y compris au Collège de France (celui-ci signe régulièrement des contrats de collaborations industrielles avec des entreprises privées : 26 contrats ont été signés depuis 2014 à ce titre, dont 2 avec TotalEnergies), une partie de ma recherche depuis 35 ans se fait en partenariat avec des entreprises. La chimie est un grand secteur industriel et il y a une tradition de liens entre laboratoires de chimie académiques et

laboratoires industriels. C'est en effet une chance formidable qu'il existe des collaborations entre ces deux mondes. Ces partenariats sont parfaitement encadrés par des contrats de collaboration industrielle qui revêtent des formes semblables pour tous les établissements universitaires. Je me réjouis donc en général, et c'est le cas aussi des établissements universitaires qui en ont la tutelle, de l'existence de tels contrats. Je vous informe d'ailleurs que la collaboration fut si fructueuse dans le cas de Total que, après le premier contrat de 5 ans que vous mentionnez et qui a conduit à de nombreuses publications excellentes et de nombreux brevets, faisant avancer la connaissance dans le domaine du stockage chimique d'énergie, un nouveau contrat de collaboration a démarré il y a un peu moins d'un an, pour 4 ans.

2. À la tête de la Fondation du Collège de France, vous avez signé une [convention avec Total](#) (ANNEXE III) par laquelle ce dernier consent une libéralité en faveur du Collège de France de deux millions d'euros.

La Fondation du Collège de France, fondation reconnue d'utilité publique et dotée d'un conseil d'administration composé de professeurs et de personnalités qualifiées, a pour mission, de lever des fonds privés au bénéfice de l'établissement, en l'occurrence du Collège de France, afin d'aider la politique de ce dernier en matière de recherche et de diffusion des savoirs. Dans ce cadre, elle démarque toutes les grandes entreprises et fondations françaises. Cette politique de mécénat est celle, conjointe, de deux institutions : la Fondation du Collège de France et du Collège de France, dont les membres et instances sont parfaitement informés des démarches et engagements contractuels, et ne relève pas de ma personne. Elle ne concerne pas uniquement TotalEnergies. La Fondation a levé des fonds au cours des 10 dernières années auprès de nombreux mécènes, le plus souvent des entreprises, mais aussi des fondations d'entreprise. Tout ceci est parfaitement encadré par des conventions et un cadre juridique, celui du mécénat, qui s'appliquent à tous les mécènes et tous les établissements publics recourant à ce dispositif.

3. Toutes les disciplines du Collège de France se sont trouvées engagées par la Convention, comme cette dernière le montre en son article 2.2, que je cite : *Au-delà de son soutien à l'initiative Avenir Commun Durable, le Mécénat de TotalEnergies bénéficiera également aux recherches menées au Collège de France dans l'ensemble de ses disciplines et à sa mission globale de transmission de ses connaissances à tous.* Ces fonds bénéficient pour 70 ou 80% à la chaire Avenir Commun Durable, dont vous êtes membre du comité de pilotage. 20 à 30% des fonds financent les autres disciplines du Collège de France.

En effet, la politique du Collège de France et de sa fondation est de pouvoir utiliser les fonds obtenus à la fois pour soutenir, en premier lieu, l'action visée par le mécénat (ici Avenir Commun Durable) mais aussi la recherche plus générale (sciences de la matière et sciences humaines et sociales) menée au Collège de France et la diffusion des savoirs, qui est une autre de nos missions. Ceci reflète le souhait du mécène d'aider le Collège de France pour l'ensemble de ses missions. Il en est ainsi de la plupart des fondations associées à des établissements universitaires, et il s'agit d'une pratique générale de la Fondation du Collège de France.

Pour ce qui concerne Avenir Commun Durable (ACD), il faut bien rappeler qu'il s'agit d'un programme dont la chaire n'est qu'un élément. Il faut bien dire aussi qu'ACD est soutenu par 4 mécènes : TotalEnergies, Fondation Covéa, Saint Gobain et Forvia.

Enfin, il y a en effet un comité de pilotage constitué de plusieurs professeurs aussi bien littéraires que scientifiques, qui montre la pluralité des domaines de recherche et des personnalités soutenant cette initiative. J'en fais partie en effet. Vous vérifierez d'ailleurs que dans le cadre de l'utilisation de ces

fonds issus de l'initiative Avenir Commun Durable pour le soutien à la recherche, arbitrée par le comité de pilotage, mon laboratoire n'en a été destinataire d'aucun.

4. Dans [le rapport établi par le Collège de France à l'intention de son grand mécène Total](#) (ANNEXE IV) pour la période 2021-2022, votre institution se prévaut du fait que vous ayez écrit, avec le professeur Tarascon (en copie de ce message), au sénateur Longeot, président de la Commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, pour être entendu par ladite commission sur la question de la transition énergétique.

En effet, cette lettre était destinée à promouvoir des échanges avec le Sénat à propos de la transition énergétique. Elle n'a pas eu de réponse.

5. [Selon Le Monde](#), vous avez déclaré (ANNEXE V) « Certes le GIEC, avec ses scientifiques, nous dit qu'on ne peut pas attendre trop longtemps, mais enfin, personne ne sait quand est la fin du monde. Donc il faut peut-être relativiser cette notion d'urgence. » Ces déclarations sont intervenues lors d'une table ronde organisée dans le cadre de la chaire Avenir Commun Durable, destinataire privilégié des libéralités de Total.

Il faut être précis. La table ronde du 5 juin n'était pas organisée dans le cadre de la chaire mais du programme ACD. Celui-ci n'est pas destinataire de libéralités de Total. Il bénéficie, par l'intermédiaire de la Fondation du Collège de France, organe de collecte des dons, d'un soutien financier qui résulte de l'engagement de 4 mécènes, : TotalEnergies, Fondation Covéa, St Gobain et Forvia, comme indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, je ne vois pas bien le lien entre ma déclaration et la question du mécénat de Total avec le Collège de France. Il me semble que, sorti de son contexte, mon propos a été mal compris : il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas d'urgence, mais qu'invoquer l'urgence pour l'urgence, sans plan d'action conforté par la recherche scientifique, ne conduit qu'à l'écoanxiété dont souffre une partie de la jeunesse, ou à des actions désespérées ; qu'en d'autres termes la peur et l'angoisse ne sont pas des moteurs efficaces et suffisants du changement, et que si la question du climat doit être prise au sérieux, elle doit être traitée en dialogue avec tous les acteurs, du secteur associatif et militant jusqu'aux industriels, en passant par l'Education nationale et les associations de jeunesse. L'objet de la table ronde, dont cet extrait est issu, était bien de montrer les « Dilemmes éthiques de l'activisme environnemental » : l'urgence ne signifie pas l'affranchissement brutal des règles communes du débat démocratique, du questionnement scientifique, ou de la loi, ce qui semble une évidence que j'ai voulu rappeler. La table ronde invitait d'ailleurs délibérément des chercheurs aux points de vue différents du mien sur la transition énergétique ou le rôle de l'activisme. Si vous consultez en outre les vidéos disponibles sur le site du Collège de France correspondant aux différents événements organisés par l'initiative Avenir Commun Durable depuis 2021, vous constaterez sans difficulté la pluralité des thèmes, des orientations et des prises de position. Le débat scientifique représenté par la diversité des points de vue y est évident, avec de nombreux auteurs du GIEC, mais aussi des personnalités plus critiques de la transition énergétique. Tous ont accepté sans difficulté d'intervenir dans le cadre d'une initiative soutenue par le collectif de mécènes évoqués ci-dessus, ce qui n'aurait évidemment pas été le cas s'ils avaient pu avoir des doutes sur leur liberté de parole, sur une quelconque instrumentalisation de cette initiative par des intérêts privés ou sur l'existence supposée de conflit d'intérêt. S'ils ont accepté, c'est exactement parce que, comme vous l'invoquez dans votre message, ils pouvaient attendre au Collège de France, quelle que soit la diversité des points de vue représentés, une discussion « conforme aux exigences d'argumentation rationnelle, de loyauté et de rigueur qui sont celles de l'École ».

Je souhaite vous informer que je solliciterai également l'avis de vos collègues enseignants et chercheurs du Collège de France sur le dossier. Je leur demanderai notamment si leur consentement à recevoir des libéralités de Total a été demandé et s'ils l'ont donné. Je comprends que tel n'a pas été le cas. Si cela est ainsi, je souhaite vous demander s'il n'eût pas fallu que cela fût fait.

Les professeurs sont évidemment parfaitement informés de la politique de mécénat du Collège de France, selon les procédures habituelles en vigueur dans l'établissement.

L'une des finalités de rendre public ce courrier et, plus généralement, les actes de cette enquête est de permettre à d'autres que les personnes sollicitées directement de prendre part à une délibération sur le sujet. Le déroulement de cette dernière, si elle survient, sera, je l'espère, conforme aux exigences d'argumentation rationnelle, de loyauté et de rigueur qui sont celles de l'École.

Bien à vous,

S. Nowenstein, professeur agrégé, lycée Gaston Berger, Lille.

Je serais heureux que, par souci d'impartialité, d'équilibre et d'honnêteté, vous ne vous limitiez pas à montrer à vos élèves les documents que vous avez choisis. Par exemple, vous pourriez également montrer mes cours au Collège de France ou mes exposés à l'académie des sciences qui montrent mon engagement pour la transition énergétique, sans parler, même si c'est un peu moins accessible, des recherches de mon laboratoire. Vous pourriez aussi leur proposer à la lecture des extraits de mon livre : « Halte au catastrophisme- les vérités de la transition énergétique », paru chez Flammarion. Vous pourriez enfin leur présenter la diversité des points de vue exprimés par les nombreux intervenants des cycles de conférences et de rencontres organisés dans le cadre de l'initiative Avenir Commun Durable, incluant de nombreux auteurs du GIEC ou des intervenants critiques de la transition énergétique.

Marc Fontecave